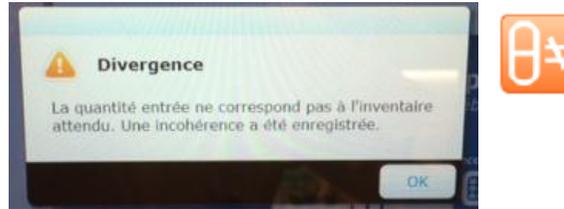


Procédure en cas de DIVERGENCE



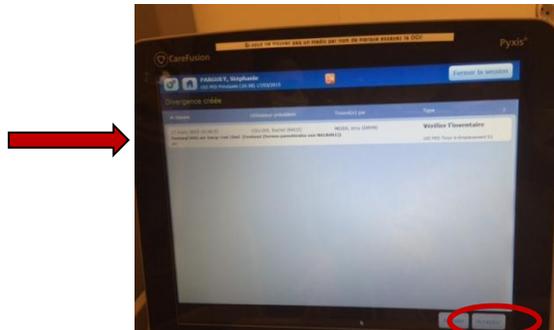
Lors d'erreur de comptage dans l'inventaire des stupéfiants, une alarme « **Divergence** » apparaît sur l'écran principal (voir photo) et une icône apparaît sur l'écran.



Cette alarme n'empêche pas le fonctionnement de l'armoire. Elle doit toutefois être obligatoirement résolue par un **infirmier référent**. La vérification d'absence ou de présence de divergence(s) s'effectue **au minimum 1x/semaine**.

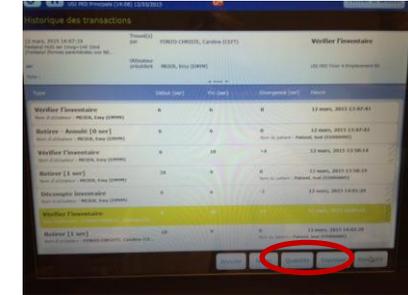
Pour résoudre les divergences:

- Sur l'écran principal 
- Sélectionnez l'icône en bas d'écran 
- La liste des divergences à résoudre apparaît.

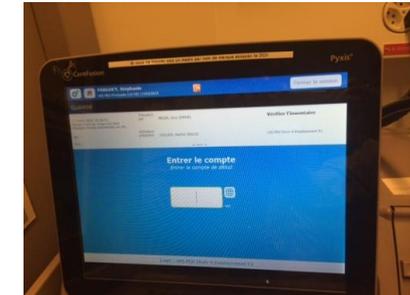


- Sélectionner la ligne (devient vert) puis cliquer sur « Accepter »
- La liste des transactions apparaît permettant de visualiser l'historique et trouver l'erreur.

- Cliquer sur « Quantité » pour ouvrir le tiroir du médicament



- Effectuer un comptage du cubie (entrer le compte du nombre de boîtes, seringues, etc...) et confirmer



- Cliquer sur « Résoudre »
- Sélectionner le type d'erreur et « Accepter »



Un ticket indiquant « Divergence résolue » s'imprime sur la machine.

Répéter les étapes « Quantité » (refaire le comptage), « Résoudre » puis « Accepter ». L'icône divergence disparaît.